

## COMMUNE LES PREMIERS SAPINS

8 rue de la Scierie - Nods  
25580 LES PREMIERS SAPINS

### PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL du 5 décembre 2022 à 20 h 00 Salle du Conseil des Premiers Sapins

L'an 2022, le 5 décembre à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune Les Premiers Sapins, régulièrement convoqué le 30 novembre 2022 par Pierre-François BERNARD, Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal des Premiers Sapins.

Etaient présents : BERNARD Pierre-François, CACHOD Chrystelle, CHANEZ Marie-Madeleine, COULOT Pierre, DEFONTAINE Thierry, DELACHAUX Alice, FAIVRE Amandine, GIRARD Annick, GIRARDET Didier, HERMANN Florence, MARCEL Patrick, NICOD Isabelle, ODIN Jean-Luc, PARIS Mélanie, SIRON Alexandra, VIPREY Nicolas

Etaient excusés : BEY Tiffany, CACHOD Didier, CHANUDET Jean-Marie, COINTET Alexandre qui donne procuration à DELACHAUX Alice, DEBRUILLE Catherine, GUYOT Anaïs, MOUROT Christian.

#### Ordre du jour :

- Représentation de la commune à la commission IRVE (Infrastructures de Recharge de Véhicules Electriques)
- Ressources Humaines : création et suppression d'un emploi au service technique
- Convention de prêt de livres entre les médiathèques de Passonfontaine et des Premiers Sapins
- Paiement de l'indemnité d'un conseiller
- Convention de terrain avec TDF pour l'antenne d'Athose
- Convention avec Totem (Orange) pour l'occupation du sol à Nods
- Travaux à HautePierre-le-Châtelet : nouveau plan de financement
- Aménagement de la cour de l'école à Nods : plan de financement et demande de subvention
- Retenue de garantie de l'Entreprise BCB pour les travaux du 11 Grande Rue à Rantechaux
- Réorganisation de la voirie communale
- Informations diverses

Madame Florence HERMANN est nommée secrétaire de séance pour ce Conseil Municipal.

#### **1/ Approbation du compte rendu du conseil municipal du 7 novembre 2022**

Le compte rendu du conseil municipal du 7 novembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

#### **2/ Représentation de la commune à la commission IRVE (Infrastructures de Recharge de Véhicules Electriques)**

Monsieur le Maire explique au Conseil que lors du comité syndical du 28 octobre dernier, le SYDED a décidé de créer la commission consultative des IRVE (Infrastructures de Recharge de Véhicules Electriques) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 dont la présidence a été confiée à Pascal DUCRET, 3<sup>ème</sup> Vice-Président du SYDED. Cette commission permettra à la commune de disposer directement d'informations et de permettre de faire des propositions sur cette compétence qui a été transférée au SYDED courant 2022. Cette commission est constituée ainsi :

- ▶ Présidence assurée par le troisième Vice-Président ;
- ▶ Les 7 membres de la commission électrification sont membres de droit ;
- ▶ Les collectivités ayant transféré leur compétence au SYDED désignent chacune un membre.

La commission a vocation à se réunir à l'initiative du Président, jusqu'à 4 fois par an, afin de remettre un avis consultatif au comité syndical du SYDED sur les sujets concernant les IRVE (implantations, tarifs, dispositifs de financement...).

Monsieur le Maire propose au Conseil de le nommer comme titulaire, de nommer Monsieur Thierry DEFONTAINE comme suppléant, et de l'autoriser, lui ou son représentant, à signer tout

document inhérent à ce dossier.

↳ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide cette proposition à l'unanimité

### **3/ Création et suppression d'un emploi au service technique**

Madame Valérie VECLAIN explique au Conseil qu'avec l'arrivée par voie de mutation de Monsieur Jérémie MATTHIEU le 2 janvier 2023, il convient de créer son poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe et de supprimer le poste occupé précédemment qui était celui d'adjoint technique.

Monsieur le Maire propose au Conseil de supprimer le poste d'adjoint technique, de créer le poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe, et de l'autoriser, lui ou son représentant, à signer tout document inhérent à ce dossier.

↳ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide cette proposition à l'unanimité

### **4/ Convention pour le prêt de livres entre bibliothèques**

Madame Annick GIRARD explique au Conseil qu'à la suite de leur demande, la bibliothèque de Passonfontaine va être amenée à travailler en réseau avec la Médiathèque des Premiers Sapins. La signature d'une convention est nécessaire pour définir les modalités de prêts de livres entre les deux bibliothèques.

Monsieur le Maire propose au Conseil de valider cette convention entre les deux bibliothèques, et de l'autoriser, lui ou son représentant, à signer tout document inhérent à ce dossier.

↳ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide cette proposition à l'unanimité

### **5/ Paiement de l'indemnité d'un conseiller**

Monsieur le Maire explique au Conseil que Monsieur Michel SANCEY-RICHARD a démissionné du conseil municipal le 19 octobre 2022, ce qui correspond à la date officielle de l'exercice de son mandat et des fonctions qui s'y rattachaient. Monsieur Michel SANCEY-RICHARD touchait une indemnité mensuelle, pour la délégation qui lui avait été confiée pour la gestion et le suivi de la forêt communale. Cette indemnité a été versée totalement pour son dernier mois de mandat, alors qu'elle aurait dû être selon la trésorerie proratisée. De ce fait afin de maintenir la somme versée à l'intéressé, il est nécessaire de prendre une délibération allant dans ce sens.

Monsieur le Maire demande au Conseil de valider le paiement de l'intégralité de l'indemnité à Monsieur Michel SANCEY-RICHARD, et de l'autoriser, lui ou son représentant, à signer tout document inhérent à ce dossier.

↳ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide cette proposition à la majorité  
(1 voix contre)

### **6/ Convention de terrain avec TDF pour l'antenne d'Athose**

Monsieur Thierry DEFONTAINE expose au Conseil que sur la commune d'Athose, une zone blanche en terme de téléphonie mobile est identifiée. Pour y remédier, l'entreprise TDF (qui représente l'ensemble des opérateurs) nous a démarché pour poser un pylône relai. Aujourd'hui un endroit a été répertorié sur la commune d'Athose sur la parcelle 028 B 98. Cette implantation nécessite une surface de 219 m<sup>2</sup>. Cette surface de 219 m<sup>2</sup> sera déduite de la parcelle 028 B 98 d'une superficie totale de 1ha 60a 30ca. Un bail entre TDF et la commune des Premiers Sapins est nécessaire pour une durée de 20 ans reconductible par période de 10 ans. Cette dite parcelle est louée à la Pastorale d'Athose. Un accord a été trouvé entre la Pastorale, l'exploitant et la commune pour une diminution de 219 m<sup>2</sup>.

Monsieur le Maire propose au Conseil de signer cette convention entre la commune et TDF, et de l'autoriser, lui ou son représentant, à signer tout document inhérent à ce dossier.

↳ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide cette proposition à l'unanimité

### **7/ Convention avec Totem (Orange) pour l'occupation du sol à Nods**

Monsieur Thierry DEFONTAINE expose au Conseil que Orange a délégué à Totem France le suivi et l'entretien du pylône Orange. Un avenant doit être réalisé entre la commune et Orange. Le bail initial de 99 ans en date du 15/01/1984 passe de 100 m<sup>2</sup> à 80 m<sup>2</sup>.

Comme Totem France reprend les 20 m<sup>2</sup> de ce bail initial, il convient donc de faire un bail entre Totem France et la commune des Premiers Sapins d'une durée déterminée de 12 ans à compter du 01/01/2023, pour une surface de 20 m<sup>2</sup> sur la parcelle ZM 109.

Cet avenant et ce bail seront enregistrés chez les notaires associés Etude 25 à Paris 75015.

↳ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide cette proposition à l'unanimité

### **8/ Travaux à Hautepierre-le-Châtelet : nouveau plan de financement**

Monsieur Thierry DEFONTAINE explique au Conseil que la commune avait déposé en 2022 un dossier DETR (Dotation d'Equilibre des Territoires Ruraux) pour les travaux du carrefour d'Hautepierre pour un montant initial de 63 600 €. Ce dossier avait été déposé rapidement sans que la maîtrise d'œuvre ait pu finaliser le travail et le chiffrage des aménagements.

Un dossier déposé dans le cadre de la DETR peut être mis en activité de la part de la commune dans les deux années qui suivent le dépôt. De ce fait, et en accord avec la Préfecture il est nécessaire de compléter le dossier avec le montant afin qu'il soit instruit sur la DETR 2023.

Le nouveau plan de financement de cet investissement sera donc le suivant (HT) :

▶ Coût total :	125 101,63 €
▶ Demande de soutien DETR (30 %) :	37 530,49 €
▶ Accord de soutien Conseil Départemental du Doubs (50 %) :	57 944,00 €
▶ Contribution de la commune :	29 627,14 €

Monsieur le Maire demande au Conseil de valider ce nouveau plan de financement pour les travaux à Hautepierre-le-Châtelet, et de l'autoriser, lui ou son représentant, à déposer un dossier de DETR pour l'année 2023 et à signer tout document inhérent à ce dossier.

↳ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide cette proposition à l'unanimité

### **9/ Aménagement de la cour de l'école à Nods : plan de financement et demande de subvention**

Monsieur Thierry DEFONTAINE explique au Conseil que le plan d'investissement de la fin du mandat et celui de 2023 n'est pas encore finalisé. Cependant il est nécessaire d'anticiper les décisions qui seront prises par le conseil pour déposer par anticipation les dossiers de subvention sur les dossiers qui a priori vont être retenus ou qui paraissent prioritaires au vu des réflexions déjà engagées. Les dossiers DETR pour l'année 2023 sont à déposer avant le 16 décembre 2022. Pour cela il est nécessaire pour compléter le dossier d'instruction de chiffrer l'investissement avec un montant prévisionnel issu d'un devis ou d'une estimation externe.

Afin d'achever les travaux d'aménagement sur Nods, il avait été convenu de rénover une partie de la Grande Rue et de sécuriser le pôle équipement. Parallèlement, des travaux d'aménagement de la cour d'école deviennent nécessaires à la fois pour prévenir des risques de canicule, mais aussi pour sécuriser et optimiser l'utilisation des espaces de la cour, notamment avec la perspective de changement d'entrée principale de l'école. Il a été demandé à JDBE de chiffrer les travaux. Le montant estimatif des travaux est de 100 000 € HT, soit 120 000 € TTC.

A la Toussaint, 11 arbres ont déjà été plantés, mais différents aménagements sont encore à envisager : coin calme, endroit pour jouer au ballon, lieu pour courir, endroit pour jouer aux billes, point d'eau, chalet pour coin d'ombre et abris contre la pluie, point d'attente couvert pour les parents, nouvelle entrée pour accéder à l'école et petit chemin d'accès, entrée des bus, abris vélo, ... Une réunion doit avoir lieu prochainement avec les instituteurs pour déterminer leurs vœux.

Le plan de financement de cet investissement serait donc le suivant (HT) :

▶ Coût total :	100 000,00 €
▶ Demande de soutien DETR (50 %) :	50 000,00 €
▶ Demande de soutien CD 25 (30 %) :	30 000,00 €
▶ Contribution de la commune :	20 000,00 €

Monsieur le Maire demande au Conseil de valider ce plan de financement pour les travaux d'aménagement de la cour de l'école à Nods, et de l'autoriser, lui ou son représentant, à déposer un dossier de DETR pour l'année 2023 et à signer tout document inhérent à ce dossier.

↳ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide cette proposition à l'unanimité

### **10/ Retenue de garantie de l'Entreprise BFC Revêtement pour les travaux du 11 Grande Rue à Rantechaux**

Monsieur Thierry DEFONTAINE explique au Conseil que suite aux différentes relances à l'entreprise BFC revêtement, un DGD avec réserve a été réalisé. Comme l'entreprise n'intervient pas, la réglementation permet de ne pas rendre la retenue de garantie d'un montant de 1 014,26 €.

Monsieur le Maire demande au Conseil de ne pas rendre la retenue de garantie d'un montant de 1 014,26 €, et de l'autoriser, lui ou son représentant, à signer tout document inhérent à ce dossier.

↳ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide cette proposition à l'unanimité

### **11/ Réorganisation de la voirie communale**

Monsieur Thierry DEFONTAINE explique au Conseil que la voirie communale fait l'objet d'une nomenclature et d'un classement qui permet de déterminer la nature des voies (rue, chemin communal, ...). Ces différentes dénominations entraînent des conséquences administratives et fiscales différentes. Ainsi le calcul de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) est indexé à un certain nombre de critères dont le km de voirie communale. Ce travail a déjà été fait sur tous les villages sauf sur Rantechaux et Chasnans.

Par ailleurs, pour les raisons déjà évoquées, il est nécessaire de finaliser l'ensemble du travail sur la commune afin d'achever les travaux d'harmonisation sur la commune nouvelle avant la fin du mandat.

Enfin, ce travail nécessitera aussi d'harmoniser le nom des chemins et des rues pour éviter des doublons pour les rues et faciliter l'identification des chemins entre les villages.

Deux devis de prestation ont été sollicités auprès deux fournisseurs différents : Le cabinet Coquard et Géoptis entreprise du groupe La Poste. Ces deux devis correspondent à des prestations différentes.

Monsieur le Maire demande au Conseil de retenir le cabinet Coquard, avec qui la commune a l'habitude de travailler et qui répond mieux à nos attentes, et de l'autoriser, lui ou son représentant, à signer tout document inhérent à ce dossier.

↳ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide cette proposition à l'unanimité

### **12/ Informations diverses**

- Décisions prises depuis le dernier Conseil Municipal :
  - Décision n° 2022-011 : Attribution d'un logement au 13 rue du Réservoir à Vanclans à Madame ROY Sophie
  - Décision n° 2022-012 : Attribution d'un logement au 32 Grande Rue à Nods à Madame JULIEN Géraldine

La séance est levée à 21 h 30.

Le Maire,

Pierre-François BERNARD

